

Sainte-Croix, le 23 août 2021

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir publier ma réaction à votre article, paru dans votre journal le 21 août dernier, « Ce que contiennent les conventions secrètes des parcs éoliens » :

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai pas la même notion de « transparence » que Monsieur Roten, syndic de Sainte-Croix. Il vous a en effet déclaré « Nous avons toujours été transparents »... Le 3 décembre dernier, il signait, avec la Romande Énergie, une convention concernant l'installation de six éoliennes à Sainte-Croix. Le 14 décembre (onze jours après la signature de la convention), le Conseil communal de Sainte-Croix, jamais consulté sur la convention, votait l'assainissement des Gittaz (c'était, expressément, l'une des conditions de la convention), sans que, jamais, la Municipalité n'évoque la convention signée quelques jours plus tôt avec Romande Énergie. Question « transparence », j'éprouve le sentiment que l'on pourrait faire nettement mieux...

Bien cordialement,